

N° de Dossier : 773348

En Euros

1805

AGC CER FRANCE NEIDF 78 rue de Larchant 77140 NEMOURS

EARL SAVOURAT

18 GRANDE RUE

77130 MAROLLES SUR SEINE

Du 01/07/2013 au 30/06/2014

2139

Réel Simplifié Agricole

MILLESIME 2015

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
7700601	308713	89	AST	651
N° Siret		42461704100019		



IMPÔT SUR LE REVENU

BÉNÉFICIAIRES AGRICOLES
RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ
N° 2139 (2015)

Adresse du service où la déclaration doit être renvoyée → S.I.E MONTEREAU
10 Rue Etienne Thibault
77130 MONTEREAU

Identification du destinataire → EARL SAVOURAT
18 GRANDE RUE
77130 MAROLLES SUR SEINE

Adresse de l'exploitation principale
(Quand celle-ci est différente
de l'adresse du destinataire)

SIE, CDI-SIE, SIP-SIE 7700601	N° dossier 308713	Clé 89	Régime AST	IFU 651	ACTIVITÉ EXERCÉE Spé. grandes cultures
DECLARANT n° siret 42461704100019					

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications des informations préidentifiées

Exercice ouvert le 010713 et clos le 300614 ou période du au (en cas de création ou de cessation en cours d'année)
Option pour la dispense de régularisation en fin d'exercice des dépenses relatives aux finis généraux payés à échéances régulières et dont la périodicité n'excède pas un an.

B RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois sur la notice n°2139 NOT)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal : bénéfice col. 1, déficit col. 2 (report des lignes FS ou FT de l'imprimé n° 2139 B)	168 015	
2. Revenus de valeurs et de capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		
- Revenus bruts a		
- Quote-part des frais et charges correspondants ① b		
- Revenus nets exonérés (a-b) c		
- Revenus imposés à l'impôt sur le revenu ② d		
3. Abattements et autres déductions		
- Abattement en faveur des jeunes agriculteurs ou signataires "d'un contrat d'agriculture durable" ③ e		
- Déduction pour investissement, pour aléas, (article 72D, 72D bis et 72D ter du CGI) ④ f		
4. Totaux (reporter le total de la col. 1 et total de la col. 2).....	168 015	
5. Bénéfice (col. 1 - col. 2) ou Déficit (col.2 - col.1).....	g 168 015	h
6 À détailler en vue du report sur la déclaration de revenus n°2042 : ⑤		
- Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un adhérent CGA..... i	168 015	
- Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un non-adhérent CGA..... j		
- Déficit éventuellement déductible des autres revenus..... k		
7. Plus-values nettes ⑥		
À long terme exonérées		À long terme dont l'imposition est différée (art. 39 quinquies I-1 du CGI)
- à long terme imposables au taux de 16%	MONTANT 1 600	Déduction art. 72 D et 72 D bis ⑦ Net imposable 1 600
- taxées selon les règles prévues pour les particuliers		

8. Entreprises implantées en zone franche D.O.M. ⑧ Exonération des plus-values à long termes imposables au taux de 16% Exonération du bénéfice

9. Entreprises nouvelles art. 44 sexies Exonération du bénéfice

C Si vous souhaitez modifier votre régime d'imposition dans les conditions prévues aux articles 69 et 69 B du CGI pour l'exercice suivant, vous pouvez indiquer directement ci-contre votre option : (cf notice)

OPTION POUR LE RÉGIME REEL NORMAL OPTION POUR LE RETOUR AU FORFAIT

Viseur conventionné C.G.A.

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du professionnel de l'expertise comptable : AGC CER FRANCE NEIDF 78 rue de Larchant 77140 NEMOURS 0164282878

- du C.G.A. : CGA Picardie-Nord Est Ile de France Rue de l'Ile Mystérieuse 80440 BOVES 0322502097

- du Conseil :

N° d'agrément du C.G.A. : 304800

À MAROLLES SUR SEINE, le 15/05/15

Signature et qualité du déclarant,
SAVOURAT SEBASTIEN, LE GERANT

BÉNÉFICES AGRICOLES : RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ

Annexe à la déclaration 2139

Nom, prénoms et adresse du déclarant : EARL SAVOURAT

F | DÉCLARATION SPÉCIALE A FOURNIR PAR LES SOCIÉTÉS

Ce cadre concerne toutes les sociétés, associations ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés à raison de leur activité agricole.

Nom, prénoms, adresse, qualité des associés 1	Part du bénéfice net ou du déficit ① 2	Part des revenus de valeurs et capitaux mobiliers ② 3	Part de l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal ou crédit d'impôt) 4	Part de la plus-value nette à long terme 5
SAVOURAT BERTHELOT CHRISTELLE 4 CHEMIN DES PETIT	58 752			640
SAVOURAT SEBASTIEN 4 CHEMIN DES PETITES COUPES 7	109 263			960

① Mentionnez la part respective de chacun des associés dans le bénéfice net ou le déficit indiqué au § 5 du cadre B de la présente déclaration compte tenu de leurs droits, non seulement sur le résultat ressortant des écritures sociales, mais aussi sur les intérêts et appointements statutaires notamment, qui ont été portés en déduction pour la détermination de ce résultat et réintégrés pour l'évaluation du bénéfice ou du déficit fiscal.

② Il s'agit de la part revenant à chaque associé dans le montant des revenus de valeurs et capitaux mobiliers, avant déduction de la quote-part des frais et charges y afférents, tels qu'ils ont été déclarés au § 2a du cadre B de la présente déclaration.

G | RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX ③

Montant des { - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire toutes taxes comprises ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire. - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'exploitation et dont la charge lui incombe normalement.	Exercice 2014

③ Ce cadre concerne les exploitants individuels dont les frais excèdent, par exercice, 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception. Les exploitants autres qu'individuels utilisent éventuellement le relevé de frais généraux n° 2067.

H | DIVERS

Si vous êtes membre d'une société ou d'un groupement exerçant une activité agricole ④, veuillez en indiquer la dénomination, la forme et l'adresse :

④ Il s'agit des sociétés et groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés : sociétés de fait ou en nom collectif, indivisions, métayages, sociétés en participation, sociétés civiles de droit commun, groupements fonciers agricoles, groupements agricoles d'exploitation en commun, entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée ou exploitations agricoles à responsabilité limitée.

I | COMPTES BANCAIRES À L'ÉTRANGER

PARTICULIERS : depuis le 1er janvier 1990, les particuliers doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique n°3916 à votre disposition dans les centres des finances publiques ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de revenu n°2042.

SOCIÉTÉS A FORME NON COMMERCIALE : depuis le 1er janvier 1990, les sociétés à forme non commerciale doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique N°3916 à votre disposition dans les centres des finances publiques ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de résultats.

J | CENTRES DE GESTION AGRÉÉS OU VISEURS CONVENTIONNÉS

(Joindre à la présente déclaration l'attestation délivrée par le C.G.A.)

Numéro de centre de gestion agréé : Numéro d'identification du centre de gestion agréé attribué par l'administration lors de l'agrément (6 chiffres). Le bénéfice de la non majoration de 1,25 des revenus est accordé aux titulaires de bénéfices agricoles adhérents à un centre de gestion agréé et aux contribuables qui font appel aux services d'un "viseur conventionné", c'est à dire à un expert-comptable, une société d'expertise comptable ou une association de gestion et de comptabilité, autorisés et conventionnés à cet effet par l'administration fiscale (articles 1649 *quater* L et 1649 *quater* M du code général des impôts). L'article 1649 *quater* L du CGI prévoit l'obligation pour les professionnels de l'expertise comptable de fournir annuellement à leurs clients ou adhérents agriculteurs un dossier de gestion.

Le revenu brut est porté directement sur la déclaration complémentaire des revenus n° 2042-C-PRO, rubrique 5 "Revenus agricoles" - régime du bénéfice réel - colonnes "CGA ou Viseur".

Désignation du déclarant (1) : EARL SAVOURAT

Siège de l'exploitation : 18 GRANDE RUE 77130 MAROLLES SUR SEINE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois

Numéro SIRET * Numéro de CGA

(cf. cadre J p.3 de la déclaration n° 2139)

Exercice N, clos le :

		Montant brut ou valeur réévaluée 1		Amortissements-Provisions 2		Montant net (col.1-col.2) 3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AA		AB		
		Autres *	AC	7 244	AD	3 823	3 421
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains *	AE		AF		
		Améliorations du fonds *	AG	101 022	AH		101 022
		Constructions *	AJ		AK		
		Installations techniques, matériel et outillage *	AL	524 025	AM	281 186	242 839
		Plantations pérennes *	AN		AP		
		Autres immobilisations corporelles *	AQ	25 679	AR	25 403	276
		Immobilisations corporelles en cours	AS		AT		
	Immobilisations financières (2)	AU	10 222	AV		10 222	
(5) Total I	AW	668 191	AX	310 412	357 780		
ACTIF CIRCULANT	Stocks*	AY	145 385	AZ		145 385	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BA		BB			
	Créances (3)	Clients et comptes rattachés *	BC	15 584	BD		15 584
		Autres* (3)	BE	101 218	BF		101 218
	Valeurs mobilières de placement	BG		BH			
	Caisse, Banques, C.C.P. et autres disponibilités	BJ	82 443	BK		82 443	
	Charges constatées d'avance* (3)	BN	2 952	BO		2 952	
	Total II	BP	347 583	BQ		347 583	
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)		BR	1 015 774	BS	310 412	705 362	
PASSIF							
						Exercice N (net) 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social (dont versé.....238.000.....) ou individuel *	CA				238 000	
	Ecarts de réévaluation	CB					
	Réserves et report à nouveau (dont report à nouveau)	CD					
	Résultat de l'exercice	CE				127 494	
	Subventions d'investissement et provisions réglementées * (dont subventions d'investissement)	CF				15 079	
	Total I	CG				380 573	
Provisions pour risques et charges	CH						
DETTES (4)	Concours bancaires courants et découverts bancaires	CR					
	Autres emprunts et dettes assimilées (dont emprunts fonciers)	CO				307 649	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	CJ					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	CK				7 211	
	Autres dettes	CL				9 929	
	Produits constatés d'avance	CM					
Total III	CN				324 789		
TOTAL DU PASSIF (I + II + III)						CP	705 362
RENOVOIS	(1) En cas de société : nombre d'associés	DD	2	(4) Dont dettes à plus d'un an	DC	254 819	
	(2) Dont immobilisations financières à moins d'un an	DA		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	DE	225 150	
	(3) Dont créances à plus d'un an	DB		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	DF	95 100	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2139-NOT-SD disponible sur le site impots.gouv.fr.

Désignation du déclarant : EARL SAVOURAT

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N, clos le 3 0 0 6 2 0 1 4

1 er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

ISACOMPTA (2015) Copyright Groupe ISA

PRODUITS D'EXPLOITATION	Production vendue	produits végétaux	EA	237 558	
		produits animaux	EB		
		produits transformés	EC		
		animaux	ED		
		autre production vendue (biens et services)	EE	8 913	
	Variation d'inventaire : animaux reproducteurs *		EF		
	Variation de production stockée *		EG	-28 427	
	Production immobilisée *		EH		
	Production autoconsommée *		EJ		
	Indemnités et subventions d'exploitation (dont remboursement forfaitaire TVA)		EK		
Autres produits (dont quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		EM	75 188		
		EN	4 747		
Total des produits d'exploitation (I)			EP	297 980	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	d'approvisionnement	EQ	110 557	
		d'animaux	ER		
		autres achats et charges externes *	ES	36 408	
	Variation de stock *		ET	2 471	
	Loyer, fermage et charges locatives		EU	34 679	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxes foncières)		EO		
	Rémunérations * (dont rémunération du travail de l'exploitant)		EW	21 135	
	Charges sociales * (dont cotisations personnelles de l'exploitant)		DH		
	Dotations aux amortissements et provisions * (dont provisions)		HJ		
	Autres charges (dont quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		FA	51 141	
		FB	2		
Total des charges d'exploitation (II)			FC	260 345	
-1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				FD	37 634
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (dont produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement)		DJ		
	Produits exceptionnels *			(III)	
	Charges financières (dont charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement)		DK		
	Charges exceptionnelles *			(VI)	
-2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI)				FH	7 727
B- RESULTAT FISCAL				FJ	127 494
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		FK	127 494	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		FM	21 135	
	Impôts et taxes non déductibles		FN		
	Divers * (à détailler sur feuillet séparé) (dont provisions non déductibles)		FO		
			FP	98 500	
Déductions	Régimes particuliers applicables dans les départements d'Outre-mer *				
	Déduction "Entreprise Nouvelle Art.44 sexies"				
	Déduction "Zone Franche D.O.M."				
	Divers * (à détailler sur feuillet séparé)				
RÉSULTAT FISCAL			FR	79 114	
		Bénéfice col. 1	FS	168 015	
		Déficit col. 2			
Effectif moyen du personnel	HA	Superficie mise à disposition par l'associé	HB	0 0	
Superficie de l'exploitation *	HC	Totale 264 00	HD	En faire-valoir direct 0 0	
			HE	En fermage 264 00	
			HF	En metayage 0 0	
L'exploitation est-elle totalement (1) ou partiellement (2) assujettie à la TVA ?				Montant de la TVA collectée	
Porter le chiffre correspondant à votre situation dans la case ci-contre				Montant de la TVA, déductible sur biens et service (sauf immobilisations) *	
1				Montant de la TVA déductible afférente aux stocks *	
				GA	37 756
				GB	
				GC	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2139-NOT-SD disponible sur le site impots.gouv.fr.



Formulaire obligatoire
(art. 38 II de l'annexe III au C.G.I.)

4

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 300614

N° SIRET : 42461704100019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EARL SAVOURAT

ADRESSE (voie) 18 GRANDE RUE

CODE POSTAL 77130 VILLE MAROLLES SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2015) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

